



Réforme des retraites **ÂGE PIVOT... COUCOU, ME REVOILÀ !**

Les organisations syndicales dites « réformistes », CFDT en tête, se disent favorables à la réforme des retraites du gouvernement, mais étaient « vent debout » contre le projet d'instauration d'un « âge pivot ».

Le gouvernement, soucieux de ne pas trop fâcher son « syndicat allié », avait renoncé à cet âge pivot, et, aussitôt, le leader de la CFDT s'était félicité de cette magnifique « victoire ».

Oui, mais le Premier ministre avait utilisé le mot « provisoirement », que la CGT avait relevé pour mettre en garde contre une opération « d'enfumage ».

Dans l'euphorie du moment, la CGT avait une nouvelle fois été accusée d'opposant systématique, à l'inverse de ces gentils syndicats dits « réformistes ».

Mais un économiste à l'OFCE déclarait dans la presse le 13 janvier 2020 : « *Au final, il y aura bien un âge pivot, c'est inévitable* ».

Victoire, ou... capitulation ?

Car voilà que la presse annonce maintenant que les 4 syndicats « réformistes » (CFDT en tête), se disent « prêts » à accepter une mesure d'âge qui pourrait être un « âge pivot ».

On évoque même un âge pivot de 65 ans en 2027, qui générerait 10,8 milliards d'économies cette année-là.

Mais où est donc passée cette fameuse « victoire » du « retrait » de l'âge pivot ?

C'était un retrait provisoire, comme l'avait dit le Premier Ministre.

Et c'était bien un « enfumage » comme l'avaient dénoncé la CGT et FO.

Précision : l'âge pivot (ou âge d'équilibre) est l'âge minimal pour une retraite sans décote. Il ne signifie pas un montant maximal de la retraite qui nécessite, en outre, d'avoir fait une carrière complète.